



CAP des Techniciens d'art

Scrutin du 4 décembre 2014

La CAP c'est quoi ?

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont des instances de *représentation* des agents de chaque corps et de *dialogue* qui sont prévues par le statut de la fonction publique.

Les CAP sont des instances *paritaires* : elles sont composées à parts égales de représentants de l'administration et d'agents du corps élus.

Les CAP sont des instances *consultatives* : l'administration n'est pas tenue de suivre les avis rendus. Cependant, l'administration est tenue d'informer et de consulter la CAP avant toute décision. Et si l'avis des représentants des agents diffère de celui de l'administration, c'est le ministre qui tranche.

La CAP, son rôle

Les CAP sont compétentes pour toutes les étapes du déroulement de carrière des agents : titularisation, évaluation administrative, mutations, promotions, formation...

Chaque agent peut saisir la CAP de son corps en cas de désaccord individuel (prolongation de stage, révision d'évaluation...).

***N'hésitez pas à contacter vos représentants
et à leur faire part des problèmes que vous rencontrez.***

Les CAP sont également consultées pour la création ou la suppression du corps ou la modification de son statut. Elles sont informées des conditions de gestion du corps.

Il faut voter

Vous êtes appelés à élire vos représentants pour un mandat de **4 ans**. C'est l'occasion pour chacun d'affirmer son intérêt pour nos carrières et de ne pas laisser l'administration décider seule et sans concertation.

Voter massivement renforcera le mandat de vos représentants face à l'administration.

Attention ! Il n'y a qu'un seul tour :

Dès réception du matériel de vote, n'attendez pas,

VOTEZ CFDT-CULTURE / UNSA !

Vos représentants CFDT-CULTURE et UNSA défendront les intérêts collectifs et individuels de tous les agents à chaque CAP, avec impartialité.

Conformez-vous exactement aux instructions fournies avec le matériel de vote

Vous avez dit métiers d'art ?

Maîtres d'œuvre de savoir-faire d'exception, animateurs et gardiens d'un patrimoine national considérable, les techniciens d'art sont aujourd'hui encore parmi les grands oubliés de l'action publique. Pourtant, la sauvegarde et l'entretien de ce patrimoine et de ces savoir-faire, comme le soutien à la création, figurent toujours (mais pour combien de temps ?) parmi les missions de l'État.

Si certains rêvent toujours de faire « mieux avec moins », grâce à l'informatisation et en déshumanisant toujours plus, cela n'est tout simplement pas possible dans nos métiers, essentiellement manuels. **À nous de le faire entendre, de faire reconnaître nos compétences et l'utilité de nos savoir-faire !**

À l'heure de la revue des missions de l'État, alors que la réforme territoriale annoncée bouleversera l'organisation du ministère de la culture, l'UNSA et la CFDT-CULTURE défendrons la pérennité du ministère, ses services à compétence nationale et ses établissements publics.

Après 20 années d'atonie (le statut actuel des métiers d'art a été mis en place en 1992), la filière métiers d'art bénéficie enfin de mesures de revalorisation :

- L'entrée du corps dans le « nouvel espace indiciaire » (NES) en 2012 a permis une amélioration indiciaire, mais au prix d'un allongement de la carrière.
- L'ouverture de concours internes a enfin permis d'intégrer dans notre corps de catégorie B des collègues adjoints techniques (cat. C) dans les spécialités dentellière et céramique, mais tous les agents n'ont pu en bénéficier et il reste à faire.

De façon générale, les promotions doivent être débloquées par l'ouverture de concours et l'amélioration des taux promus/promouvables.

- Demandé par les organisations syndicales du ministère, « l'observatoire des rémunérations » est de nouveau en place. Cet observatoire avait permis d'attester (dès 2007) la déshérence indemnitaire de la filière métiers d'art. L'UNSA et la CFDT-CULTURE ont participé aux récents travaux sur les indemnités de notre filière et sont signataires du protocole de revalorisation indemnitaire. Ce protocole a acté un montant annuel plancher de prime fixé à 3600 € pour chaque agent (adjoints techniques, techniciens d'art et chefs de travaux d'art). **Cette revalorisation doit être poursuivie.**

Pour autant, l'UNSA et la CFDT-CULTURE réclament l'intégration des primes dans les salaires et une véritable revalorisation des grilles indiciaires.

- La création, dès 2015, d'un grade de chef de travaux d'art principal. Ce second grade, en alignant enfin le statut de ce corps sur la catégorie A type, permettra le déblocage des carrières (donc des rémunérations) et des promotions de corps, à condition de s'accompagner de l'ouverture de concours.

Sur tous ces points, la CFDT-CULTURE et l'UNSA ont interpellé, débattu et proposé ! Vos représentants CFDT-CULTURE et UNSA s'engagent à exercer leur mandat en toute indépendance, avec objectivité et impartialité, au service de tous les agents pour nous défendre collectivement ou individuellement en faisant valoir nos droits et entendre notre voix !

Dès réception du matériel de vote,

Votez et faites voter pour la liste CFDT-CULTURE / UNSA

Votez pour la liste entière sans rayer ni cocher aucun nom

Classe exceptionnelle	Classe supérieure	Classe normale
Jean CHAPELLON (Cité de la céramique)	Marie-Cécile RENAULT-HAURAY (Mobilier National)	Jonathan GIRARD (Cité de la céramique)
Elvire SETRUK-MOLHO (BNF)	Marguerite ANIOTZ-TRUNEL (Mobilier National)	Franck BESSON (Musée Picasso)
Brigitte BATTINI (Cité de la céramique)	Jean-François MAILHE (Cité de la céramique)	Vidal GARRIDO (Musée Picasso)
Bernadette HOUGUENAGUE (Cité de la céramique)	Elisabeth RIVAUD (Mobilier National)	Dorothee RATAJCZAK (Cité de la céramique)

Conformez-vous exactement aux instructions fournies avec le matériel de vote